



Extrait de délibération

Bureau syndical 2 octobre 2018 – Parthenay

Identifiant
2018-10-02

L'An Deux Mille Dix Huit le lundi premier octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	27 septembre 2018	Pouvoirs :	1
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	3
Présents :	6	Votants :	7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	...
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal,	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal (pouvoir à Francine Chausseray)
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	

Avenant au marché public Inventaire des zones humides sur 4 communes du Pays de Gâtine

Lors de sa réunion du 9 octobre 2017, le Bureau syndical du Pays de Gâtine a validé le recrutement du bureau d'études EF études pour la réalisation d'un inventaire des zones humides pour 4 communes à l'échelle du Pays de Gâtine, pour un montant de 22 835 € HT soit 27 402 € TTC. Cette étude a débuté en novembre 2017.

Le travail d'inventaire terrain est terminé sur les quatre communes du groupement et une commune (Saint-Christophe-sur-Roc) a validé les résultats de l'inventaire des zones humides en Conseil municipal.

Les missions restantes sur ce projet concernent la présentation et la validation des inventaires en Conseil municipal pour trois communes (Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Pougne-Hérison et Tessonnière) ainsi que la rédaction des rapports finaux pour les quatre communes.

Le planning initial a été respecté par le bureau d'études. Néanmoins, la technicienne ayant réalisé l'ensemble de la mission, dont les phases terrain, sera dans l'incapacité d'assurer la suite du projet pendant plusieurs semaines.

Il paraît néanmoins pertinent qu'il y ait une continuité entre les investigations terrain et les phases de présentation en Conseil municipal et de rédaction des rapports.

Par conséquent, l'article B5 de l'Acte d'engagement concernant la durée d'exécution du marché initialement fixée à 12 mois, doit être modifié pour porter à 15 mois la durée d'exécution.

Cette modification n'entraîne pas de bouleversement de l'économie générale et ne change pas l'objet du marché.

Durée initiale d'exécution du marché public : 12 mois

Durée d'exécution du marché public après avenant : 15 mois

Le délai d'exécution des prestations est fixé au 9 février 2019 (soit 15 mois après la réception de la notification du marché datant du 10 novembre 2017).

Les membres du Bureau Syndical autorisent le Président à signer avec le bureau EF Etudes, l'avenant au marché « Inventaire des zones humides sur 4 communes du Pays de Gâtine », portant le délai d'exécution de 12 à 15 mois.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD